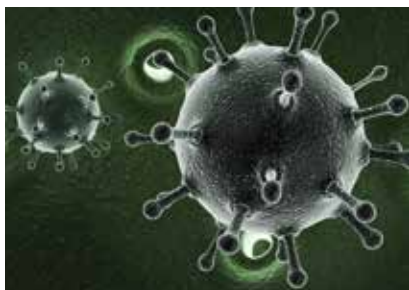


OMPI MAGAZINE

FÉVRIER
2015

N° 1



La détermination de Gilead
à éradiquer l'hépatite C

p.2



Ghana: la dynamique de
l'innovation dans le secteur de la
médecine traditionnelle

p. 10



Malaisie: fixer les savoirs pour
relier le passé à l'avenir

p.21



La lutte contre l'illettrisme
chez les aveugles :
changer le cours de la vie
grâce au Traité de Marrakech

p. 16

Table des matières

| | |
|----|---|
| 2 | La détermination de Gilead à éradiquer l'hépatite C |
| 6 | L'heure est venue de tenir tête aux chasseurs de brevets! |
| 10 | Ghana: la dynamique de l'innovation dans le secteur de la médecine traditionnelle |
| 16 | Lutte contre l'illettrisme: changer le cours de la vie grâce au Traité de Marrakech |
| 21 | Malaisie: fixer les savoirs pour relier le passé à l'avenir |
| 26 | Le thé de Cornouailles, un breuvage de marque |
| 28 | De la base au sommet: le LEAN, gage d'un meilleur service à la clientèle |

Rédaction: **Catherine Jewell**
Graphisme: **Annick Demierre**

Remerciements :

| | |
|----|--|
| 2 | Philip Stevens, Division des défis mondiaux, OMPI |
| 6 | Marco Aleman, Division du droit des brevets, OMPI |
| 10 | Sacha Wunsch-Vincent, Division de l'économie et des statistiques, OMPI |
| 16 | Monica Halil Lovblad, Division de l'infrastructure du droit d'auteur, OMPI |
| 21 | Brigitte Vezina, Division des savoirs traditionnels, OMPI |

Images de couverture:

De droite à gauche:

© istockphotosarasasidharan; © CSIR, Accra, Ghana, © MACRI, Kuala Lumpur, Malaisie; Image principale: Amit Bhargava/theguardian.com

© Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle

La détermination de Gilead à éradiquer l'hépatite C

Catherine Jewell, Division des communications, OMPI

On estime à 185 millions le nombre de personnes atteintes par le virus de l'hépatite C (VHC) dans le monde, la plupart d'entre elles vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Qualifié de "tueur silencieux", le virus passe souvent inaperçu, jusqu'à ce que de graves lésions hépatiques apparaissent (cirrhose ou cancer du foie). De nombreux porteurs du virus développent une infection chronique et, jusqu'à récemment, ils devaient suivre un traitement antiviral complexe, conjugué à la prise d'Interféron et de Ribavirine. Cette thérapie était difficile à administrer et souvent mal tolérée. En tant que telle, elle n'est pas disponible dans tous les pays et la plupart des patients qui auraient besoin d'être traités ne le sont pas. Le progrès scientifique dans le domaine des médicaments antiviraux a néanmoins débouché sur des régimes thérapeutiques plus simples, plus sûrs et plus efficaces, aux taux de guérison plus élevés. Gilead Sciences, Inc., la société américaine de recherche en produits pharmaceutiques, a dernièrement obtenu l'approbation des autorités réglementaires des États-Unis d'Amérique pour mettre sur le marché deux nouveaux traitements révolutionnaires; elle s'emploie désormais à les rendre plus largement accessibles. Gregg Alton, directeur général adjoint des affaires institutionnelles et médicales chez Gilead, nous fait part des difficultés qu'il rencontre dans cette entreprise.

Quels sont les avantages des nouveaux traitements de Gilead contre le VHC?

Jusqu'ici, les traitements contre le VHC étaient très toxiques, difficiles à administrer, mal tolérés par les patients et, dans la plupart des cas, les populations des pays en développement n'y avaient pas accès. Les nouveaux produits proposés par Gilead changent profondément la donne et pourraient radicalement transformer la lutte contre l'hépatite C.

En quoi consistent ces nouveaux traitements et comment envisagez-vous de les distribuer à l'échelle mondiale?

Nous nous concentrons sur la mise au point de produits novateurs simples à utiliser et présentant des taux de

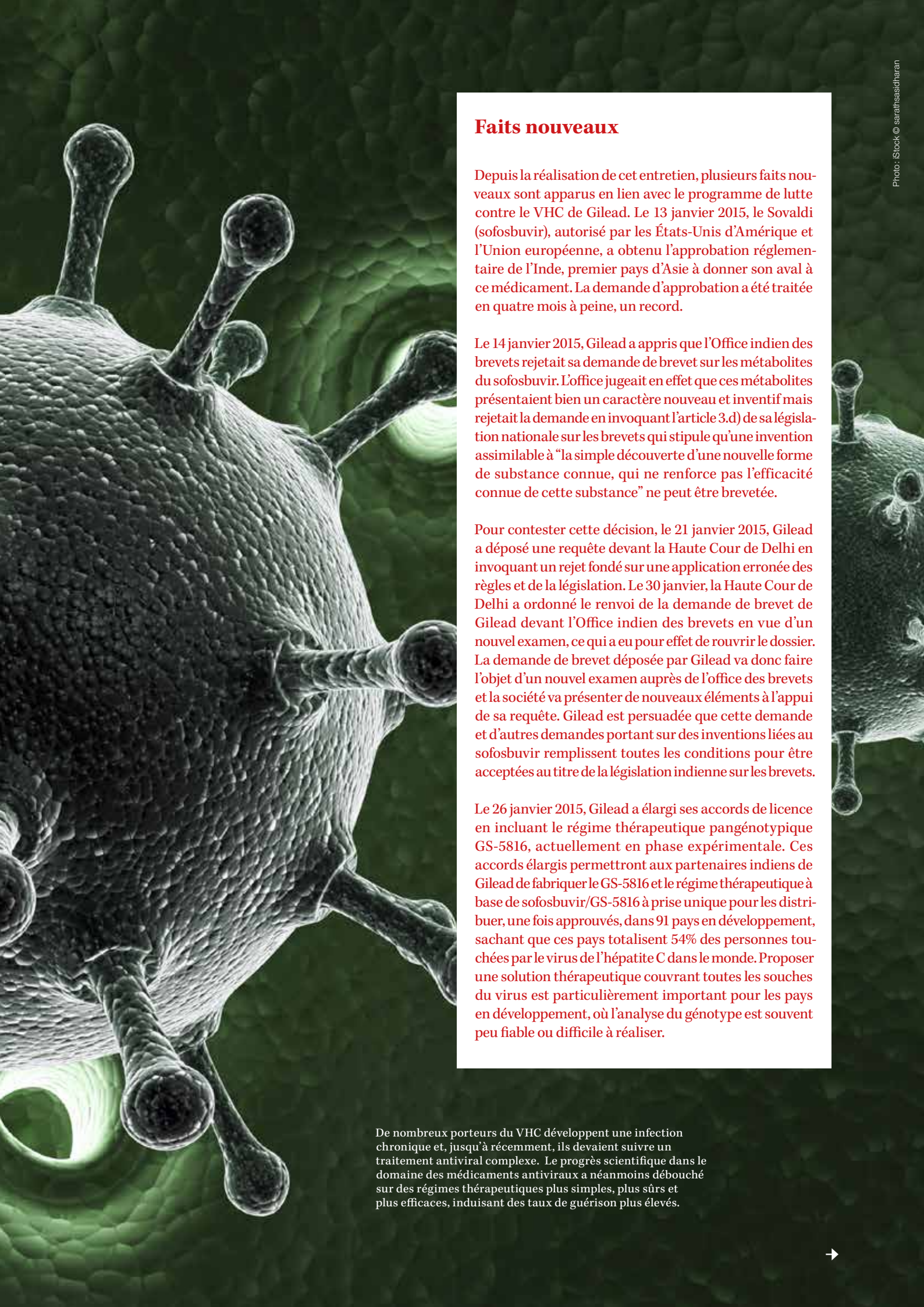
guérison élevés. À ce jour, nous avons conçu le Sovaldi® (sofosbuvir), efficace dans le traitement des souches 1 à 4 du VHC, et l'Harvoni®, une association médicamenteuse fixe de ledipasvir et de sofosbuvir, particulièrement efficace dans le traitement de la souche 1 du virus. Nous travaillons également à l'élaboration d'un régime thérapeutique pangénotypique (le GS-5816), actuellement en phase 3 de développement, au potentiel extrêmement prometteur en ce qui concerne la lutte contre l'hépatite C dans le monde.

Au début de nos travaux de recherche sur le VHC, en 1986, notre taux de réussite était de 6%. Aujourd'hui, grâce à ces nouveaux médicaments, nous guérissons 94% des patients atteints de l'hépatite C. Nous sommes convaincus qu'il est désormais possible d'éradiquer la maladie à l'échelle mondiale mais pour ce faire, des approches innovantes en matière d'accessibilité sont indispensables.

En septembre 2014, nous avons conclu des accords de licence avec sept sociétés indiennes spécialisées dans la fabrication de produits génériques dans le but d'élargir l'accès à nos médicaments contre le VHC. Les 91 pays relevant de ces accords représentent près de 54% du nombre de personnes touchées par le virus dans le monde, soit plus de 100 millions d'individus. De tels accords de licence ont eu un effet notable sur notre capacité à élargir l'accès à nos traitements contre le VIH dans le monde (voir l'article "Une concession de licences novatrice élargit l'accès aux traitements contre le VIH" www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2012/06/article_0005.html).

Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés en ce qui concerne l'élargissement de l'accès aux traitements contre le VHC?

Sur le plan médical, lutter contre le VHC à l'échelle mondiale est un énorme défi car le virus présente six souches différentes, chacune d'entre elles nécessitant un traitement particulier. Pour les pays en développement, aux ressources limitées et aux faibles capacités de diagnostic et de génotypage, il est particulièrement important de proposer une solution couvrant l'ensemble



Faits nouveaux

Depuis la réalisation de cet entretien, plusieurs faits nouveaux sont apparus en lien avec le programme de lutte contre le VHC de Gilead. Le 13 janvier 2015, le Sovaldi (sofosbuvir), autorisé par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, a obtenu l'approbation réglementaire de l'Inde, premier pays d'Asie à donner son aval à ce médicament. La demande d'approbation a été traitée en quatre mois à peine, un record.

Le 14 janvier 2015, Gilead a appris que l'Office indien des brevets rejetait sa demande de brevet sur les métabolites du sofosbuvir. L'office jugeait en effet que ces métabolites présentaient bien un caractère nouveau et inventif mais rejetait la demande en invoquant l'article 3.d) de sa législation nationale sur les brevets qui stipule qu'une invention assimilable à "la simple découverte d'une nouvelle forme de substance connue, qui ne renforce pas l'efficacité connue de cette substance" ne peut être brevetée.

Pour contester cette décision, le 21 janvier 2015, Gilead a déposé une requête devant la Haute Cour de Delhi en invoquant un rejet fondé sur une application erronée des règles et de la législation. Le 30 janvier, la Haute Cour de Delhi a ordonné le renvoi de la demande de brevet de Gilead devant l'Office indien des brevets en vue d'un nouvel examen, ce qui a eu pour effet de rouvrir le dossier. La demande de brevet déposée par Gilead va donc faire l'objet d'un nouvel examen auprès de l'office des brevets et la société va présenter de nouveaux éléments à l'appui de sa requête. Gilead est persuadée que cette demande et d'autres demandes portant sur des inventions liées au sofosbuvir remplissent toutes les conditions pour être acceptées au titre de la législation indienne sur les brevets.

Le 26 janvier 2015, Gilead a élargi ses accords de licence en incluant le régime thérapeutique pangénotypique GS-5816, actuellement en phase expérimentale. Ces accords élargis permettront aux partenaires indiens de Gilead de fabriquer le GS-5816 et le régime thérapeutique à base de sofosbuvir/GS-5816 à prise unique pour les distribuer, une fois approuvés, dans 91 pays en développement, sachant que ces pays totalisent 54% des personnes touchées par le virus de l'hépatite C dans le monde. Proposer une solution thérapeutique couvrant toutes les souches du virus est particulièrement important pour les pays en développement, où l'analyse du génotype est souvent peu fiable ou difficile à réaliser.

De nombreux porteurs du VHC développent une infection chronique et, jusqu'à récemment, ils devaient suivre un traitement antiviral complexe. Le progrès scientifique dans le domaine des médicaments antiviraux a néanmoins débouché sur des régimes thérapeutiques plus simples, plus sûrs et plus efficaces, induisant des taux de guérison plus élevés.

des génotypes. Actuellement à l'étude, notre régime pangénotypique (le GS-5816, que nous espérons pouvoir mettre sur le marché en 2016) peut traiter l'ensemble des six souches dans le cadre d'une seule et même thérapie, avec un taux de guérison supérieur à 90% pour chaque souche. Ce médicament permettra notamment de surmonter le problème lié à l'établissement des diagnostics dans les pays en développement.

Sur le plan politique, le plus gros défi consiste à obtenir les financements nécessaires. Nous avons de solides ressources chez Gilead en termes de recherche-développement, d'activité réglementaire, de développement clinique et de fixation des prix, mais au bout du compte, pour concrétiser tous nos efforts, nous avons besoin que les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds internationaux se mobilisent. La prise en charge des patients ne pourra pas uniquement reposer sur des médicaments à bas prix. Pour parvenir à élargir l'accès aux traitements, il est crucial que les ONG et les patients réclament des financements et la mise en œuvre de programmes de traitement, et que les gouvernements investissent dans le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la santé.

Dans le cas du VIH, le financement offert par les bailleurs de fonds internationaux a joué un rôle déterminant dans la création d'un marché viable et concurrentiel pour les anti-rétroviraux et dans la baisse des prix des médicaments. Aujourd'hui, toute la question est de savoir si un marché similaire verra le jour pour le VHC, si la lutte contre la maladie connaîtra une mobilisation internationale aussi importante et si des pays donateurs seront prêts à verser des milliards de dollars pour que des pays en développement aient accès aux traitements. Chez Gilead, nous avons décidé que rester les bras croisés dans l'attente de financements n'était pas la solution. Nous avons pris les devants, convaincus qu'il est de la responsabilité des entreprises nationales d'agir dès à présent.

Quels sont les principaux enseignements que vous avez tirés de la mise en œuvre de votre programme concernant l'élargissement de l'accès aux traitements contre le VIH?

Nous sommes persuadés que l'adoption d'un système de prix différentiels – en vertu duquel le prix d'un traitement est fixé en fonction du revenu national et de la charge de morbidité de tel ou tel pays – conjuguée à la fabrication et à la distribution de produits génériques dans différents pays peut considérablement améliorer l'accès aux médicaments. C'est ce que nous avons appris de notre programme sur l'accès aux traitements contre le VIH (lequel comprend également des traitements contre l'hépatite B). Ce sera donc l'un des piliers de notre approche concernant l'élargissement de l'accès aux traitements contre le VHC.

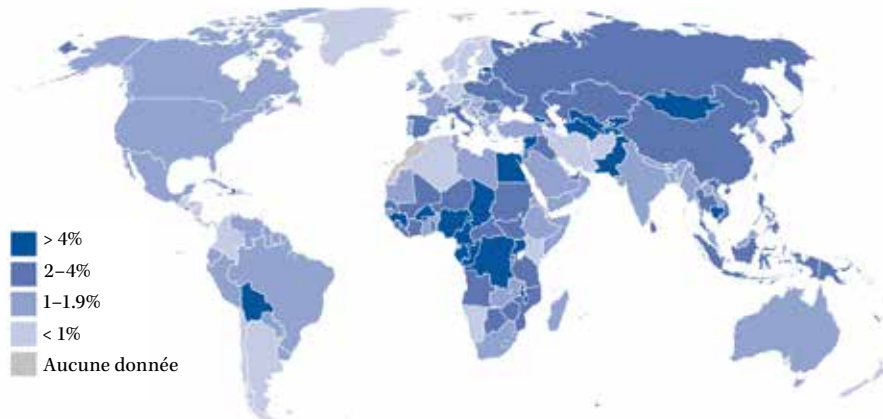
Plus de 185 millions de personnes dans le monde sont atteintes par le virus de l'hépatite C (VHC), la plupart d'entre elles vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Gilead a récemment conclu des accords de licence avec sept entreprises indiennes pour fabriquer des versions génériques de ses nouveaux traitements contre le VHC, plus efficaces. L'objectif est de permettre à ces entreprises de rapidement accroître le rythme de production et d'élargir l'accès à ces traitements.

Nous devons travailler en étroite collaboration avec les ministères de la santé du monde entier pour qu'ils nous apportent leur soutien et nous aident à obtenir l'approbation réglementaire nécessaire pour ces produits, à établir des guides thérapeutiques et à créer des programmes de sensibilisation aux maladies. Nous sommes également prêts à coopérer avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des gouvernements pour élaborer des approches sur mesure et atteindre les populations touchées dans les pays à revenu intermédiaire.

Nous avons également appris de notre expérience dans le traitement du VIH qu'il était essentiel d'obtenir au plus vite une approbation réglementaire internationale. Avant même d'aborder les questions de prix et d'accès aux traitements, le fait est qu'il nous est impossible de commercialiser un produit dans un pays tant qu'il n'a pas été autorisé. Dans de nombreux pays, l'approbation réglementaire est subordonnée à la réalisation d'essais cliniques, ce qui peut retarder la mise sur le marché d'un médicament d'une durée pouvant atteindre trois ans. L'Égypte, où la prévalence du VHC est la plus élevée au monde, a décidé de déroger aux exigences relatives aux essais cliniques concernant nos médicaments contre l'hépatite C, ce qui nous a permis de les commercialiser dans l'année qui a suivi leur approbation réglementaire aux États-Unis d'Amérique. Nous espérons que d'autres pays feront de même.

Nous faisons preuve d'une très grande transparence s'agissant de notre stratégie de dépôt de demandes d'approbation réglementaire. En règle générale, nous déposons des demandes dans les pays où nous pourrions toucher le plus grand nombre de patients dans le délai le plus court possible. La charge de morbidité d'un pays et sa volonté de traiter les personnes atteintes sont deux facteurs déterminants dans notre décision de déposer ou non une demande. L'Égypte est un excellent exemple de pays résolu à lutter contre le VHC. En nous concertant, nous sommes parvenus à négocier un prix de 300 dollars É.-U. pour un flacon de Sovaldi, soit 1800 dollars pour un traitement de 24 semaines. Nous sommes également en étroite collaboration pour introduire le Harvoni en Égypte. Au titre des accords en vigueur, 50 000 patients bénéficieront d'un traitement d'ici à la fin 2015. Nous espérons améliorer considérablement l'accès au traitement au fil du temps. Outre l'obtention des autorisations réglementaires, la formation et l'enseignement de la médecine sont deux éléments clés de l'élargissement de l'accès aux traitements. Il serait également utile de disposer de prévisions

Taux de prévalence du virus de l'hépatite C dans le monde



Source: Lavanchy, D. Evolving epidemiology of hepatitis C virus
Clin Microbiol Infect. 2011; 17:107-115

sur la demande mondiale de façon à ce que Gilead et ses partenaires spécialisés dans la fabrication de produits génériques puissent garantir aux patients un accès aux traitements en temps utile.

Les partenariats que nous avons établis avec des fabricants indiens de produits génériques – experts mondiaux en chimie des procédés et aux compétences éprouvées en termes de qualité et de régularité – jouent un rôle essentiel dans l'augmentation des capacités de fabrication et nous aident à réaliser notre objectif : faire en sorte que les patients qui en ont besoin bénéficient effectivement de l'innovation scientifique de Gilead.

Les accords de licence conclus avec nos partenaires fabricants de génériques prévoient un transfert de technologie complet, y compris en ce qui concerne notre savoir-faire. En tant qu'entreprise axée sur l'innovation, nous faisons de la recherche fondamentale dans le but d'identifier les molécules et de les développer sur le plan clinique. Les fabricants de génériques avec qui nous travaillons ont la capacité de produire à grande échelle des médicaments à bas prix. Grâce au transfert de technologie, ils peuvent rapidement accroître la production, en quantités commerciales, de médicaments de qualité, sûrs et efficaces. Établir des partenariats facilite également l'obtention de l'approbation réglementaire car nos partenaires fabricants de génériques peuvent citer les techniques de fabrication et les données transmises par Gilead. Pour réduire encore le temps qui sépare la fabrication des produits par nos partenaires et leur distribution aux patients, nous concédons également sous licence des molécules en essais de phase 3.

Quel message souhaitez-vous transmettre aux gouvernements?

Nous espérons que les gouvernements profiteront de l'opportunité offerte par les innovations scientifiques dans le domaine de la lutte contre le VHC pour mettre

en œuvre des programmes de traitement et améliorer la santé publique et le bien-être des populations. Nous entendons collaborer avec des gouvernements du monde entier à la mise en application de programmes destinés à dépister et à traiter les patients atteints d'hépatite C.

Pensez-vous que la propriété intellectuelle permet l'accès aux soins de santé?

Nous sommes convaincus que le système de propriété intellectuelle peut et parvient effectivement à faciliter l'accès aux soins de santé. Nous avons démontré qu'en fixant un prix juste et adapté pour nos produits, en concertation avec les gouvernements et d'autres parties intéressées, et en les concédant sous licence à des fabricants de génériques pour accroître la capacité de production et réduire encore les prix, il est possible d'élargir l'accès à des médicaments à un prix abordable.

Dans quel sens souhaiteriez-vous voir évoluer le débat sur la propriété intellectuelle?

J'aimerais que la question de la propriété intellectuelle et de l'accès aux médicaments fasse l'objet d'un débat plus rationnel axé sur la façon dont le système de propriété intellectuelle peut et doit être mis à profit. Le modèle proposé par Gilead a montré qu'un régime de propriété intellectuelle qui favorise l'accès aux traitements et l'innovation présente des avantages incontestables. Pour faire réellement évoluer le débat sur la propriété intellectuelle, d'autres sociétés devront néanmoins se mobiliser et adopter des approches similaires en ce qui concerne la gestion de leurs actifs de propriété intellectuelle. À cet égard, l'organisation Medicines Patent Pool joue un rôle clé en faisant adhérer d'autres sociétés à son projet grâce à des solutions que nous ne serions pas en mesure de déployer. L'étape suivante, naturellement, consiste à étendre le modèle à d'autres maladies que le VIH et le VHC. Pourquoi pas?

L'heure est venue de tenir tête aux chasseurs de brevets!

Scott Burt, directeur général adjoint et responsable de la propriété intellectuelle chez Conversant Intellectual Property Management Inc., Canada

Adam Carolla, un des créateurs de podcasts les plus en vogue aux États-Unis d'Amérique, est poursuivi en justice par un chasseur de brevets. Il est loin d'être un cas isolé. D'un bout à l'autre du pays, des procureurs généraux des États font valoir des lois relatives à la protection du consommateur pour protéger de petites entreprises des attaques de chasseurs de brevets à l'appétit vorace. Et voici que se produit ce qui semblait jusqu'ici impensable : le Président des États-Unis d'Amérique en personne, dans son discours sur l'état de l'Union 2014, prie le Congrès d'"adopter un projet de loi sur la réforme du droit des brevets qui permette à nos entreprises de rester concentrées sur l'innovation plutôt que sur des litiges coûteux et inutiles".

La menace la plus importante qui pèse sur le système des brevets américain ne vient pas de ses détracteurs traditionnels – ces grandes entreprises et leurs alliés politiques avides de tirer profit de droits de brevet fragilisés. En réalité, il est rongé par un mal bien plus profond : les agissements de trolls des brevets sans scrupules qui n'hésitent pas à envoyer de soi-disant "mises en demeure" pour persécuter de petites entreprises et leur extorquer de l'argent. Selon nous, ce genre de pratique sape la confiance du public envers le système des brevets américain et, par extension, ébranle fortement la croyance solidement enracinée dans les formidables avantages économiques que procurent des inventions protégées au titre du droit des brevets.

Pour autant, et malgré les ravages de plus en plus importants que provoquent ces mises en demeure, des donneurs de licences de brevet tout ce qu'il y a de plus officiel, dont l'activité dépend de la rigueur de la législation et du maintien de la confiance du public, restent là sans rien faire, ou si peu, pour remédier à la situation. Bien à l'abri dans la confortable bulle officielle de l'industrie des brevets, nous sommes là à nous perdre en futilités au lieu d'agir.

DE TRÈS VASTES RÉPERCUSSIONS

Comment expliquer ce décalage? Dans le milieu de la concession de licences de brevet, la plupart des gens ont conscience du réel problème économique que posent aux petites entreprises américaines les mises en demeure des chasseurs de brevets, sachant qu'elles leur coûtent chaque année des millions de dollars en arrangements et frais de justice. Ce que l'on sait moins, c'est que ces mises en demeure factice posent un problème politique encore plus grave pour notre industrie et pour l'ensemble du système des brevets. Étudions rapidement pourquoi.

Les trolls de brevets, généralement dissimulés derrière des sociétés-écrans, envoient simultanément à des dizaines, des centaines voire des milliers de petites entreprises apparemment choisies au hasard une lettre type leur signalant, sans autre élément de preuve, qu'elles "portent atteinte" à leurs brevets. Ils leur réclament de ce fait de prétendues "redevances de licences" d'un montant compris entre 1000 et 50 000 dollars É.-U., voire plus. En échange, ils renoncent à engager des poursuites pour violation de

APPRENEZ À RÉSISTER À DE FAUSSES REVENDICATIONS DE BREVET

Si le système des brevets américain protège les inventions et encourage l'innovation, tous les donneurs de licence ne jouent pas franc-jeu. Si jamais vous recevez un courrier portant sur une revendication de brevet, répondez au quiz suivant pour établir s'il s'agit d'une requête fondée ou non.

| | | | | |
|----------|---|------------|------------|---|
| 1 | La lettre n'indique aucun destinataire précis. | NON | OUI | Une vague formule d'introduction ("À qui de droit") doit vous alerter. En règle générale, un courrier en bonne et due forme doit être adressé à une personne précise. |
| 2 | Est-il difficile d'établir un lien entre le contenu de la lettre et votre activité? | NON | OUI | Il doit être possible de relier distinctement votre activité au type d'atteinte mentionné dans le courrier. |
| 3 | L'expéditeur menace-t-il de vous poursuivre en justice? | NON | OUI | Au titre d'une revendication valable, vous seriez dans un premier temps invité à acquiescer une licence, pas à vous défendre en justice. |
| 4 | L'expéditeur vous réclame-t-il de l'argent? | NON | OUI | Une demande en ce sens doit vous alerter. Une réclamation en bonne et due forme devrait vous proposer un entretien, pas vous réclamer un chèque. |
| 5 | L'expéditeur vous donne-t-il un délai de réponse extrêmement court? | NON | OUI | Au titre d'une revendication valable, vous disposeriez de suffisamment de temps pour effectuer des recherches quant à l'allégation de violation de brevet. |
| 6 | L'expéditeur évite-t-il de vous rencontrer? | NON | OUI | S'il ne vous propose pas de vous rencontrer, il y a de fortes chances que l'expéditeur cherche uniquement à vous intimider et aucunement à négocier. |

SI VOUS AVEZ LE PLUS SOUVENT RÉPONDU PAR NON

vous avez probablement reçu une revendication valable, connue sous le nom de mise en demeure. Ce type de courrier contient généralement une multitude de détails précis témoignant du fait que le titulaire du brevet en question a fait des recherches et est ouvert à la négociation.

SI VOUS AVEZ LE PLUS SOUVENT RÉPONDU PAR OUI

vous avez fort probablement reçu une fausse mise en demeure. Ce type de courrier est généralement le fait de trolls de brevets qui cherchent à vous intimider (vous et des milliers d'autres entreprises semblables à la vôtre) pour que vous acceptiez de payer plutôt que d'aller en justice, même si vous n'avez rien à vous reprocher.



brevets, lesquelles peuvent revenir bien plus cher à ces entreprises contraintes d'assurer leur défense, même si leur propriétaire n'a absolument rien à se reprocher.

Il est difficile d'obtenir des données précises sur l'envergure du problème des mises en demeure et leur impact sur l'économie américaine, lorsqu'elles existent. En revanche, des indices de plus en plus nombreux montrent que ce déluge de mises en demeure nuit, à tout le moins, à l'un des secteurs les plus dynamiques du pays en termes de création d'emplois : les petites entreprises et les jeunes pousses. L'incidence sur ce secteur se traduit le plus souvent par des reports de recrutement, des réductions de dépenses en recherche-développement ou une évolution défavorable de la stratégie d'entreprise ou de la dynamique produits. Une étude a également fait apparaître que sur 200 sociétés de capital-risque interrogées, 70 avaient investi dans des jeunes pousses qui avaient ensuite été victimes de trolls de brevets.

Se contenter d'observer l'ensemble des répercussions économiques des mises en demeure émanant de trolls de brevets ne saurait rendre compte de leur profonde incidence sur le plan affectif et du sentiment de colère qu'elles inspirent dans l'opinion. Pour mieux comprendre la situation, il faut se mettre dans la peau d'un propriétaire de petite entreprise persécuté par un chasseur de brevets.

MIEUX VAUT TROUVER UN ARRANGEMENT QUE SE DÉFENDRE EN JUSTICE

Imaginez recevoir une lettre recommandée provenant d'une société-écran ou d'un sombre cabinet d'avocats affirmant que les routeurs WiFi que vous avez achetés dans un magasin d'électronique pour équiper votre boutique ou votre bureau portent atteinte à l'un des brevets de l'expéditeur. Le courrier ne donne aucune preuve de l'atteinte. Il ne mentionne aucune revendication de brevet. Et pourtant, l'auteur de la lettre menace de vous poursuivre devant la Cour fédérale des États-Unis d'Amérique pour violation de brevet à moins de lui verser une redevance de licence de 5000 dollars É.-U.

Vous n'avez aucun moyen de savoir si cette lettre est authentique, si sa réclamation est fondée ou encore si le brevet lui-même est valable. Votre avocat d'affaires l'ignore aussi, car seuls les conseils en brevets possèdent suffisamment de connaissances pour déchiffrer le jargon juridique des revendications de brevet. Vous apprenez par ailleurs que les honoraires d'un conseil en brevets se montent généralement, au bas mot, à 500 dollars É.-U. l'heure.

Vous ne vous découragez pas pour autant et décidez de rencontrer un conseil en brevets. À votre stupéfaction, il vous indique après avoir rapidement examiné la mise en demeure que la solution la plus raisonnable sur le plan

économique serait de régler la somme réclamée par le chasseur de brevets. Bien sûr, vous pouvez aussi décider d'ignorer purement et simplement le courrier et refuser de payer, mais vous vous exposez alors à un procès pour atteinte aux coûts exorbitants. Vous apprenez que certains chefs d'entreprise se sont héroïquement battus contre des trolls et qu'ils ont eu gain de cause – mais qu'ils en ont été pour environ 100 000 dollars É.-U. de leur poche.

Inutile de chercher à négocier avec les chasseurs de brevets. Le plus souvent, les mises en demeure qu'ils envoient n'indiquent aucun numéro de téléphone, juste une boîte postale où vous êtes sommé d'envoyer votre chèque. À supposer qu'ils mentionnent un numéro de téléphone, ils ne répondront pas à vos appels.

Amer, vous serrez les dents et vous résignez à faire un chèque de 5000 dollars É.-U. – une somme que vous aviez prévu d'investir dans votre entreprise – et un autre de plusieurs centaines de dollars à l'ordre de votre conseil en brevets. À l'intérieur de vous, vous fulminez contre un système des brevets qui laissent se commettre d'aussi flagrantes extorsions.

Si vous arrivez à vous imaginer ainsi persécuté suite à l'envoi d'une mise en demeure, et victime des pratiques abusives des trolls de brevets, alors vous parviendrez à saisir pourquoi ils soulèvent une telle vague de protestations parmi les chefs d'entreprise, le grand public et les élus.

LES POLITIQUES AMÉRICAINES ONT ENTENDU LE MESSAGE, ET ILS Y DONNENT SUITE

La Fédération nationale des entreprises indépendantes (NFIB) et de nombreux autres groupements de commerces de détail ont demandé au gouvernement de réagir. Washington les a entendus. Aujourd'hui, le système des brevets suscite une opposition grandissante et le Congrès semble résolu à promulguer une loi anti-troll après avoir été assailli, ces deux dernières années, par des électeurs ordinaires très en colère exigeant que des mesures soient prises.

En décembre 2013, la Chambre des représentants n'a eu aucune difficulté à adopter la loi sur l'innovation. Ce texte visait à lutter contre l'utilisation de sociétés-écrans, exigeait de plus amples informations sur les allégations de contrefaçon et comprenait une clause sur le paiement des dépens par le perdant. Le projet de loi du Sénat intitulé Patent Transparency and Improvements Act (loi sur la réforme et la transparence du droit des brevets) a néanmoins connu un sort différent et a été rejeté à plusieurs reprises avant d'être finalement abandonné à la mi-2014 en raison d'inquiétudes compréhensibles quant à la possibilité de graves conséquences inattendues sur des titulaires de brevet légitimes.

La détermination à adopter une nouvelle législation pour lutter contre les trolls de brevets ne faiblit pas pour autant. En juin 2014, deux semaines à peine après l'abandon de son projet de loi, la Chambre des représentants a fait une nouvelle tentative. Elle a dévoilé un nouveau projet de loi sur les mises en demeure visant à préciser que la Commission fédérale du commerce (FTC) et les procureurs généraux des États avaient le pouvoir de réglementer la question des mises en demeure envoyées de mauvaise foi.

Dans l'intervalle, une douzaine d'États américains ont déjà promulgué des lois visant à mettre un terme aux pratiques abusives liées à l'envoi de mises en demeure et 14 autres États envisagent sérieusement de faire de même. Parallèlement, les procureurs généraux de plusieurs États ont intenté des poursuites à l'encontre de trolls de brevets qui envoient des lettres de ce type en invoquant des lois en vigueur sur la protection du consommateur pour dénoncer de fausses allégations dans le but d'extorquer de l'argent.

L'un des procès les plus retentissants en la matière s'est déroulé à New York en janvier 2014. Le procureur général de l'État, Eric Schneiderman, a forcé la société MPHJ Technologies, LLC à signer un jugement d'expédient au titre duquel elle s'engageait à reverser l'argent qu'elle avait perçu auprès d'entreprises de l'État. MPHJ, par le truchement de plusieurs sociétés-écrans, avait faussement prétendu dans des mises en demeure envoyées à plusieurs entreprises qu'elle avait analysé les systèmes de numérisation de documents de chacune d'entre elles et conclu qu'ils portaient atteinte à ses brevets. En réalité, la société avait simplement envoyé une lettre type à plusieurs centaines d'entreprises d'une taille et d'un secteur d'activité donnés sans même se soucier de faire des recherches ou de rassembler de quelconques éléments sur d'éventuelles violations de brevets.

De tels exemples permettent de mieux comprendre pourquoi un si grand nombre de citoyens ordinaires et de chefs de petites entreprises sont aussi furieux – à juste titre. Pour peu qu'ils connaissent l'histoire des États-Unis d'Amérique, ils s'interrogeront sur les points suivants : qu'est-il advenu du système des brevets de Thomas Edison? Quid de ce système des brevets qui a permis à un pays essentiellement rural au XIX^e siècle de se transformer en chef de file mondial de la révolution industrielle puis, aux XX^e et XXI^e siècles, en la nation la plus prospère et la plus puissante au monde sur le plan économique?

En tant que membres du secteur et en tant que professionnels, il est de notre devoir de condamner ouvertement les pratiques répréhensibles de certaines personnes mal intentionnées qui persécutent des innocents, tout comme des membres responsables d'autres secteurs condamnent les pratiques abusives de rapaces dans leurs propres domaines d'activité. Nous devons apporter notre propre contribution pour les débusquer et les empêcher

de nuire. C'est à cette seule condition que nous parviendrons à redynamiser le système des brevets américain et à réaffirmer haut et fort qu'il joue un rôle capital dans le processus d'innovation et la vitalité économique affichée par notre pays.

Au lieu de cela, nombreux sont ceux à l'intérieur de notre secteur qui restent les bras croisés de crainte d'être mêlés à une controverse ou d'apporter de l'eau au moulin des opposants au système des brevets, leur permettant ainsi de mieux le critiquer ou l'attaquer. Certains donneurs de licences continuent même d'écrire sans aucun scrupule sur le "prétendu" problème des trolls de brevets, comme si les petites entreprises victimes par milliers de telles pratiques n'étaient que des affabulatrices. Nier la réalité des faits ne devrait pas être autorisé dans notre secteur.

RÉSISTEZ AUX MISES EN DEMEURE

Chez Conversant, nous avons récemment inauguré une campagne intitulée "Résistez aux mises en demeure" destinée à aider les petites entreprises à repérer et à réagir face à des courriers abusifs. Notre objectif n'est pas d'étoffer notre chiffre d'affaires, les petites entreprises ne faisant pas partie de nos partenaires ou de nos preneurs de licences. Nous avons au contraire lancé cette campagne dans l'espoir qu'elle contribuera à restaurer la confiance du public envers notre secteur et notre système des brevets en tant que moteur de progrès économique et de compétitivité pour notre pays.

La première phase de la campagne repose sur un site Web qui propose un quiz infographique destiné à aider les chefs d'entreprise à distinguer une authentique mise en demeure d'une fausse; il est complété par des illustrations de courriers et par une vidéo montrant comment reconnaître une fausse revendication de brevet et comment réagir (voir p. 7). Nous invitons également les internautes à nous faire part de leur expérience et à nous indiquer les mesures qu'ils prennent pour lutter contre les trolls de brevets. Enfin, nous proposons des liens vers d'autres ressources, comme le site Web géré par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), offrant des conseils aux petites entreprises qui pensent avoir été victimes de mises en demeure infondées.

Selon l'ancien directeur de l'USPTO, David Kappos, le système des brevets américain est comparable à "un plan d'investissement national, à un immense système d'épargne retraite par capitalisation qui, grâce au versement de petits suppléments aujourd'hui, permettra un plus grand nombre d'innovations dans le futur". En tant que garant fondamental de l'avenir de notre pays, le système des brevets correspond assurément à cette description. Il nous appartient donc de ne pas compromettre l'avenir en empêchant dès à présent les trolls de brevets de corrompre le système.



Ghana: la dynamique
de l'innovation dans le
secteur de la médecine
traditionnelle



George O. Essegbey, directeur, et Stephen Awuni, chercheur, Institut de recherche scientifique et technologique, Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR), Accra (Ghana)

Ces 30 dernières années, le Ghana a fait d'énormes progrès dans le renforcement du statut de la médecine traditionnelle en tant que solution viable en ce qui concerne l'accès aux soins de santé. Grâce à l'instauration d'un cadre politique favorable, le Gouvernement a favorisé l'innovation et amélioré la pratique de la médecine traditionnelle. De par son caractère informel cependant, cette pratique pose des problèmes particuliers dès lors qu'il s'agit d'assurer la pérennité du secteur ou de faire en sorte que politiques et pratiques soient pleinement en phase.

L'expérience du Ghana dans le domaine de la médecine traditionnelle jette un éclairage intéressant sur la dynamique de l'innovation dans un secteur qui, bien qu'il joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs en matière d'accès équitable aux soins de santé, repose essentiellement sur des microentrepreneurs relevant de l'économie informelle (voir encadré, p. 14). Les résultats obtenus par ce pays dans la mise en valeur de la phytothérapie ont récemment fait l'objet d'une étude dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement (www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=267526), lequel se penche sur la façon dont l'innovation – à savoir la mise au point et l'adoption de produits et de procédés nouveaux et améliorés – se manifeste dans le secteur informel de l'économie, sur les mécanismes permettant aux tradipraticiens d'obtenir un avantage concurrentiel et, en particulier, sur les moyens déployés par les acteurs du secteur informel pour protéger leur savoir-faire.

LA MÉDECINE TRADITIONNELLE DANS LE PAYSAGE DE L'INNOVATION AU GHANA

L'étude montre que les tradipraticiens, les décideurs, les chercheurs, les organes de réglementation, les entrepreneurs et les consommateurs sont des acteurs fondamentaux dans le domaine de l'innovation relative à la médecine traditionnelle ghanéenne. Chacun, à sa façon, est un vecteur d'innovation en la matière et permet d'une part de proposer un accès à des produits et des services de qualité à un prix abordable, et d'autre part de créer des moyens de subsistance durables. Des facteurs externes, comme des accords commerciaux et économiques ou des progrès scientifiques et techniques, aident également à façonner le paysage de l'innovation propre à ce secteur.

En règle générale, les politiques nationales en matière d'innovation sont axées sur les activités de recherche-développement dans les domaines de la science et de la technologie. Or, au Ghana, les progrès et la pérennité du secteur de la médecine traditionnelle reposent sur la création d'un environnement capable de s'appuyer sur le caractère informel de la médecine traditionnelle tout en continuant de promouvoir l'innovation et de soutenir l'esprit d'entreprise en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des médicaments traditionnels et de la pratique de cette discipline.

Pour un très grand nombre de personnes, notamment dans les pays en développement, la médecine traditionnelle s'impose d'elle-même. Ceci est d'autant plus vrai pour les habitants de zones reculées ou isolées, où la distance et le coût sont des obstacles à l'utilisation de traitements allopathiques. Au Ghana, pour plus de 70% de la population, la médecine traditionnelle est une solution à la fois souhaitable et indispensable pour résoudre des problèmes auxquels la médecine conventionnelle ne peut remédier de manière satisfaisante.

Les efforts déployés par le Ghana pour transformer la médecine traditionnelle en un puissant vecteur d'amélioration de l'accès aux soins de santé remontent au début des années 90. Avec à peine un médecin formé à la médecine conventionnelle pour 1200 patients contre un tradipraticien pour 400 patients, la médecine traditionnelle a un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs nationaux concernant l'accès équitable aux soins de santé.

CRÉER UN CADRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE PROPICE À L'INNOVATION: UN ÉLÉMENT CRUCIAL

L'expérience du Ghana souligne à quel point il est important d'élaborer et de mettre en place un cadre de politique générale propice à l'innovation adossé à une législation et une réglementation appropriées. À cet égard, le Ministère de la santé ghanéen, responsable du système de prestation de soins de santé du pays, a joué un rôle déterminant en ce qui concerne la promotion de l'innovation dans le secteur de la médecine traditionnelle et son adoption en tant que solution alternative (voir encadré, p. 15). En effet, contrairement à la médecine classique, la médecine traditionnelle repose rarement sur un solide fondement scientifique et s'appuie généralement sur un savoir acquis au fil de nombreuses années d'expérience. Le ministère a apporté une contribution essentielle en levant les entraves liées au contrôle de la qualité et à l'efficacité des médicaments et en donnant à la médecine traditionnelle une assise scientifique plus rigoureuse.

En 1994, la Direction des médecines traditionnelles et alternatives a été créée sous l'égide du Ministère de la santé. Ce fut un premier pas important sur la voie de l'intégration de la médecine traditionnelle à base de plantes dans le système de santé ghanéen. Sa mission consiste à proposer un système de santé complémentaire, clairement défini et reconnaissable, fondé sur "l'excellence de la connaissance en matière de médecine traditionnelle et alternative".

La loi n° 575 sur la pratique de la médecine traditionnelle, adoptée en 2000, a elle aussi permis de consolider la politique gouvernementale en imposant à tous les tradipraticiens de s'enregistrer auprès du Conseil de la pratique de la médecine traditionnelle, ce qui a constitué une avancée significative s'agissant du relèvement des normes et d'officialisation de la médecine traditionnelle. Aux termes de cette loi, la médecine traditionnelle s'entend d'une pratique fondée sur des croyances et des idées et reconnue par la communauté comme capable de guérir à l'aide de plantes et d'autres substances présentes dans la nature. Autre élément important, cette loi reconnaît expressément que la médecine traditionnelle ne s'arrête pas à la simple dimension physique mais englobe les dimensions sociale et psychologique des soins de santé.



Photo: CSIR

Stephen Awuni, chercheur au CSIR, en compagnie d'un phytothérapeute traditionnel au cours d'un entretien. Au Ghana, pour près de 70% de la population, la médecine traditionnelle est une solution à la fois souhaitable et indispensable pour résoudre des problèmes auxquels la médecine conventionnelle ne peut remédier de manière satisfaisante.

Les initiatives politiques du ministère ont débouché sur la création de cliniques de médecine traditionnelle dans les hôpitaux publics et sur l'inscription d'une série de plantes médicinales sur sa liste des médicaments essentiels.

LE RÔLE DES TRADIPRATICIENS

Les tradipraticiens œuvrent eux aussi à la mise en valeur de leur pratique. La médecine traditionnelle repose sur l'exploitation de ressources disponibles au niveau local et de connaissances quant aux bienfaits thérapeutiques de certaines plantes et de leurs dérivés. Les praticiens jouent un rôle clé en termes de partage des connaissances, d'apport de valeur ajoutée et d'amélioration de la qualité et de l'offre de médicaments et de soins, notamment grâce au solide réseau d'associations qu'ils ne cessent d' étoffer.

DES PRODUITS ET DES PROCÉDÉS INNOVANTS

L'efficacité accrue des médicaments, l'élargissement de la gamme de produits proposés et l'utilisation de nouveaux procédés de fabrication sont autant de signes qui témoignent de la dynamique de l'innovation dans ce secteur.

La médecine traditionnelle sert à traiter toutes sortes d'affections comme le diabète, la fièvre, l'hypertension ou la stérilité. On compte parmi les produits innovants un large éventail de préparations à base de plantes – sous forme de gélules, de pilules, de crèmes ou de teintures – vendues dans une très grande variété de points de vente allant des marchés traditionnels (de Makola et d'Accra par exemple) aux kiosques spécialisés au coin de la rue, en

passant par les sacoches d'herboristes ambulants, sans parler du nombre croissant de pharmacies modernes qui fleurissent dans les grandes agglomérations.

Les modes de production traditionnels ont cédé la place à des technologies modernes permettant de fabriquer, conditionner et commercialiser les remèdes traditionnels. De nombreux praticiens, notamment lorsqu'ils disposent d'installations de grande envergure, utilisent désormais des machines à broyer, mixer, malaxer, des appareils d'embouteillage et de remplissage de tubes et de capsules et des récipients en acier inoxydable. Les installations de production, conçues pour assurer la stabilité de l'approvisionnement et une production en continu, sont équipées de réservoirs d'eau, de pompes et de générateurs. Quant au système de conditionnement, il prévoit des fermetures hermétiques et des étiquettes indiquant des informations fiables sur les dosages, les dates d'expiration ou les numéros de lot. Des fabricants aux méthodes plus perfectionnées encore vérifient la qualité de leurs produits à l'aide de pH-mètres et d'analyseurs. Enfin, des cliniques spécialisées dans la phytothérapie traditionnelle utilisent des outils de diagnostic modernes.

Grâce à toutes ces nouveautés, le caractère acceptable des médicaments issus de la médecine traditionnelle n'est pas simplement une question de croyance ou de culture mais bien le résultat d'une confiance accrue en leur qualité et leur efficacité.

En dépit des grandes avancées réalisées, le secteur se voit entravé dans sa progression par la faible envergure et la fragmentation de ses activités. Au Ghana, la médecine traditionnelle forme un continuum : la majeure partie des microentrepreneurs se positionnent à différents niveaux de l'échelle de l'économie informelle tandis qu'une minorité d'entrepreneurs de plus grande envergure interviennent à l'intérieur du secteur structuré de l'économie. Il arrive même que des entrepreneurs soient présents de part et d'autre de la barrière. Pour innover et évoluer, il est donc essentiel que les microentreprises du secteur informel aient accès aux financements, à l'expansion du marché et à de nouvelles compétences.

Ce constat met en lumière la nécessité d'élaborer des politiques visant à soutenir l'apprentissage et le transfert de connaissances à l'intérieur du secteur pour favoriser l'innovation en médecine traditionnelle. Mettre l'accent sur la formation et la recherche-développement contribue à initier les tradipraticiens à de nouvelles techniques de production et de transformation et à de bonnes pratiques en matière d'assurance qualité et de fabrication, entre autres. À cet égard, les associations de tradipraticiens, à l'image de la GHAFTRAM, ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'innovation et l'échange de meilleures pratiques entre membres.

Initiatives de politique générale visant à appuyer le développement de la médecine traditionnelle au Ghana

Parmi ces initiatives figurent :

- La Loi sur la pratique de la médecine traditionnelle, loi n° 575 de 2000
- Le Plan stratégique pour le développement de la médecine traditionnelle (2002-2004)
- La Politique sur le développement de la médecine traditionnelle (2003)
- Le Manuel de formation à l'intention des tradipraticiens (2003 et 2005)
- Le Plan stratégique pour le développement de la médecine traditionnelle (2005-2009)
- Le Code de déontologie et les Normes de pratique (traduits en trois langues locales – 2006)
- La Liste des plantes médicinales recommandées essentielles pour les services de soins de santé primaires (2008)
- La Politique et les directives administratives pour la médecine alternative complémentaire (2008)
- Les Directives pour un cadre de protection des droits de propriété intellectuelle rattachés aux savoirs autochtones liés à la santé et aux ressources en plantes médicinales (2008)

Comment définir l'économie informelle?

Depuis plus de 40 ans, le rôle joué par l'économie informelle dans le développement économique, la réduction de la pauvreté et la création d'emploi dans les pays à faible revenu retient toute l'attention des universitaires et des responsables politiques. Apparu dans les années 70, le terme "économie informelle" ne fait pas encore l'objet d'une définition universellement acceptée. Sa portée est également mal définie. À ne pas confondre avec l'économie illégale ou souterraine, l'économie informelle repose généralement sur de petites entreprises familiales (ou individuelles) qui fournissent des biens et des services en échange d'une rémunération ou de troc mais qui ne sont pas soumises à une réglementation.

Des progrès ont été faits dans l'utilisation de marchés publics comme moyen de développement des débouchés pour les médicaments à base de plantes médicinales locales. L'inscription de traitements issus de la médecine traditionnelle sur la liste des médicaments remboursables au titre du système national de sécurité sociale contribuerait elle aussi à stimuler le marché.

Il ressort de l'étude qu'à l'heure actuelle, comme on pouvait s'y attendre, les plus grosses entreprises du secteur sont celles qui sont le plus à même d'intensifier leur production. Or, pour atteindre les objectifs en matière d'accès équitable aux soins de santé, le défi majeur consiste à appuyer le développement de l'ensemble du secteur. L'élargissement des activités n'en pose pas moins un dilemme. En effet, si les tradipraticiens font évoluer leur activité et y apportent une valeur ajoutée grâce à l'innovation, le prix de leurs produits pourrait augmenter, ce qui les rendrait moins accessibles pour les consommateurs. Ce type de scénario met en évidence la nécessité de mettre en place des politiques cohérentes qui favorisent l'évolutivité sans compromettre l'accessibilité.

TIRER PARTI DE LA VALEUR DE L'INNOVATION

Si le Ghana dispose d'un système de propriété intellectuelle officiel et efficace, les tradipraticiens sont peu nombreux à y avoir recours pour protéger leurs innovations ou leurs intérêts commerciaux et ceux d'entre eux qui l'utilisent relèvent généralement de l'économie formelle. La majeure partie des tradipraticiens fait appel au secret d'affaires.

Solidement ancré dans la culture, le secret d'affaires ne présente qu'un coût limité, voire inexistant, pour le particulier (bien qu'il puisse entraîner une énorme perte pour la collectivité dès lors qu'un savoir non codifié et non transmis s'éteint avec son inventeur).

De nombreux tradipraticiens, en particulier au sein du secteur informel de l'économie, ignorent que l'acquisition de droits de propriété intellectuelle (sous forme de marques, de dessins et modèles ou de brevets) peut leur procurer des avantages. Qui plus est, ceux qui connaissent le système de propriété intellectuelle ont souvent du mal à satisfaire aux critères très stricts liés à l'obtention d'une protection au titre de la propriété intellectuelle. Il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser les tradipraticiens et mieux les informer quant à la façon dont ils peuvent mettre à profit les droits de propriété intellectuelle pour protéger leurs intérêts commerciaux à long terme. Favoriser l'innovation et renforcer l'esprit d'entreprise chez les tradipraticiens relevant du secteur informel de l'économie constitue pour le Ghana un enjeu politique fondamental.

Dans le cadre des efforts déployés pour rehausser le statut de la médecine traditionnelle (et préserver du charlatanisme), on s'inquiète dans le milieu des tradipraticiens les plus expérimentés de voir la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle tout simplement fusionner. Pour eux, il est essentiel de maintenir la distinction et de continuer à considérer la médecine traditionnelle comme une médecine parallèle.

S'il convient d'adopter une réglementation plus stricte pour asseoir la crédibilité de la médecine traditionnelle, tout le défi pour les responsables politiques consiste à concevoir des approches novatrices permettant d'exploiter le potentiel d'innovation des acteurs du secteur de l'économie informelle.

En règle générale, les politiques nationales dans le domaine de l'innovation négligent cette dimension de l'économie informelle. Le Ghana, lui, a déjà enregistré des avancées en créant des passerelles entre la science et la technique modernes et la médecine traditionnelle. À preuve les préparations à base de plantes médicinales prescrites dans des hôpitaux publics ou la mise en place du premier programme de licence en phytothérapie à l'Université des sciences et des technologies Kwame Nkrumah.

Si le système de santé ghanéen se classe globalement parmi les premiers d'Afrique subsaharienne, des goulots d'étranglement persistent en matière d'accessibilité ainsi que des lacunes en termes de politiques et de pratiques. Pour surmonter ces difficultés, les décideurs devront sortir des sentiers battus et permettre à la multitude de microentrepreneurs qui forment le socle de la médecine traditionnelle du Ghana de prendre toute leur place. Il faut y voir une occasion de soutenir la réalisation des objectifs nationaux en matière d'accès équitable aux soins de santé et de développement économique. Continuer à œuvrer en faveur de la mise en valeur de la médecine traditionnelle devrait considérablement favoriser la création d'emplois tout au long de la chaîne de valeur. Qui plus est, outre leur utilisation au niveau national, les médicaments issus de la médecine traditionnelle recèlent un formidable potentiel de commercialisation à l'étranger. L'heure est peut-être venue de donner à la médecine traditionnelle une assise industrielle?

Lutte contre l'illettrisme : changer le cours de la vie grâce au Traité de Marrakech

Catherine Jewell, Division
des communications, OMPI

Comme l'écrivait le philosophe Francis Bacon au XVI^e siècle, "la connaissance est en elle-même puissance". L'accès à la connaissance ouvre en effet la voie à l'éducation, à l'emploi, à l'indépendance et à l'épanouissement personnel. Si la plupart d'entre nous jouit d'un nombre sans précédent de possibilités d'accès à la connaissance et à l'information, des millions d'aveugles ou de malvoyants dans le monde n'ont qu'un accès limité, voire inexistant, aux livres, journaux ou sites Web qui renferment cette connaissance. La situation est particulièrement préoccupante pour les quelque six millions d'enfants sur la planète atteints de déficience visuelle. Quatre-vingt pour cent de ces enfants vivent dans des pays en développement et plus de 90% de ceux qui vivent dans ce type d'environnement aux ressources insuffisantes, soit 4,4 millions d'enfants environ, n'ont accès à aucune forme d'éducation.

En décembre 2014, l'OMPI a réuni d'ardents défenseurs des droits de l'homme dont Aubrey Webson, Ambassadeur d'Antigua-et-Barbuda, Colin Low, du Royaume-Uni, et Monthian Buntan, législateur thaïlandais, pour expliquer en quoi l'entrée en vigueur rapide du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (le Traité de Marrakech), conclu en juin 2013, allait transformer la vie de ces enfants et, plus généralement, favoriser l'égalité d'accès à la connaissance et à l'information. Le traité, qui vise à lever les entraves juridiques à l'échange international d'œuvres dans des formats accessibles, entrera en vigueur dès que 20 pays l'auront ratifié. Au moment de la rédaction du présent article, seuls six pays l'avaient ratifié : El Salvador, les Émirats arabes unis, l'Inde, le Mali, le Paraguay et l'Uruguay.

LUTTER CONTRE LA PÉNURIE MONDIALE DE LIVRES

Les personnes atteintes de cécité ou de déficience visuelle se heurtent à une pénurie chronique de publications. Selon l'Union mondiale des aveugles, moins de 10% de l'ensemble des ouvrages publiés sont disponibles dans des formats accessibles à des personnes ayant du mal à lire les imprimés. On qualifie souvent ce phénomène de "pénurie mondiale de livres". En soi, il s'agit



Photo: Amit Bhargava/theguardian.com

En dépit des énormes défis qu'il reste à surmonter pour remédier à la pénurie mondiale de livres, d'ardents défenseurs des droits de l'homme sont persuadés que la rapide entrée en vigueur du Traité de Marrakech et la mise en œuvre d'initiatives sur le modèle du Consortium pour des livres accessibles contribueront à la réalisation de l'objectif visant à garantir une égalité d'accès aux ouvrages didactiques aux personnes atteintes de déficience visuelle, en particulier les enfants.

Le Consortium pour des livres accessibles (ABC)

Lancé en juin 2004 sous forme d'initiative concrète visant à compléter et à soutenir les objectifs du Traité de Marrakech, l'ABC s'emploie à accroître partout dans le monde le nombre de livres en formats adaptés (en braille, en gros caractères ou au format audio) et à les rendre accessibles aux personnes ayant des difficultés à lire les imprimés. Pour s'acquitter de cette mission, il se concentre sur trois grandes activités :

- former les différents acteurs à la production et à la distribution de livres en formats accessibles (développement des capacités);
- favoriser la publication de livres accessibles dès le départ, dans un format dit "natif" (la publication pour tous);
- mettre en place un système d'échange d'ouvrages entre pays baptisé réseau TIGAR.

Le Consortium pour les livres accessibles est une alliance qui réunit l'OMPI, l'Union mondiale des aveugles, le DAISY Consortium, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, l'International Authors' Forum, la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction et l'Union internationale des éditeurs.

d'une "situation réversible mais qui provoque chez de nombreuses personnes, y compris chez moi, un désir insatiable de lecture dû à l'absence de livres et de supports," déclare M. Webson. "Un faible niveau d'alphabétisation aura chez les aveugles les mêmes conséquences que dans d'autres groupes de personnes, voyantes ou non. Un faible niveau d'études sera synonyme de possibilités d'emploi limitées, mais en tant qu'aveugle, vous serez doublement pénalisé parce que vous partez d'emblée avec un handicap".

LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE MARRAKECH: UNE PRIORITÉ ABSOLUE

"La ratification par les gouvernements du Traité de Marrakech est et doit demeurer une priorité absolue", affirme M. Webson. "La plupart des pays en développement ne disposent pas de services de bibliothèque spécialisés dans la mise à disposition de livres dans n'importe quel format accessible aux aveugles", explique-t-il. "Il est essentiel d'amener les gouvernements à ratifier le traité en raison des opportunités qu'il offre à l'ensemble des citoyens. Il ne s'agit pas seulement de suivre la ligne de conduite qui convient mais d'une opportunité économique. Si vous leur donnez l'occasion de s'instruire, les personnes aveugles pourront prendre leur place dans la vie sociale et économique de la communauté et apporter leur propre contribution économique."

"Le Traité de Marrakech nous ouvre des portes. Il est pour nous l'occasion de faire preuve de créativité dans la façon de faire accéder les personnes aveugles à des supports adaptés", explique-t-il en insistant sur la nécessité, pour les gouvernements, les acteurs non gouvernementaux et le secteur privé de travailler de concert à l'élaboration de stratégies visant à améliorer l'accès à des supports didactiques. "Nous ne pouvons plus nous contenter d'étudier des projets pilotes. Nous avons accumulé trop de retard. La stratégie ne doit pas seulement tenir compte des besoins d'une minorité mais réfléchir à la façon de répondre aux besoins de la majorité."

LES ENFANTS SOUFFRANT DE DÉFICIENCE VISUELLE SONT SOUVENT LAISSÉS POUR COMPTE

Monthian Buntan, législateur membre de l'Assemblée législative nationale de Thaïlande, note que dans un pays affichant un taux d'alphabétisation de près de 100% chez les élèves voyants, "moins de 10% des personnes aveugles ou ayant des difficultés à lire les imprimés ont eu accès à une quelconque forme d'enseignement". De même, moins de 1% des manuels sont disponibles dans des formats adaptés aux élèves aveugles ou malvoyants.

DE NOMBREUX PROBLÈMES PRATIQUES EN DÉPIT D'UN CADRE JURIDIQUE SOLIDE

Bien que de nombreux problèmes pratiques subsistent pour atteindre l'égalité entre les personnes voyantes et les personnes aveugles ou ayant des difficultés à lire les imprimés dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, la Thaïlande s'est dotée d'un solide cadre juridique. "Nous disposons de l'une des meilleures législations sur le

handicap de toute la région de l'ASEAN et sans doute aussi de toute l'Asie", affirme M. Buntan. "Pour autant, dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre et de faire respecter la loi ou d'obtenir une dotation budgétaire adaptée pour atteindre l'égalité, par exemple, dans le domaine de l'éducation, pour disposer de suffisamment de livres, nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif d'égalité."

M. Buntan fait observer qu'en novembre 2014, l'Assemblée législative nationale de Thaïlande a apporté des amendements à la loi sur le droit d'auteur. "Cette initiative ouvrira la voie à la ratification du Traité de Marrakech par notre pays dans un très proche avenir", explique-t-il, soulignant qu'il est essentiel que le traité entre en vigueur le plus rapidement possible. "Il est de notre devoir de faire en sorte qu'un maximum de pays ratifient et mettent effectivement en œuvre le traité de façon à proposer au plus grand nombre des livres publiés dans des formats accessibles."

LES ENTRAVES À L'ALPHABÉTISATION

Selon M. Buntan, la méconnaissance de la situation en matière d'accessibilité constitue l'un des principaux obstacles à l'alphabétisation en Thaïlande. "L'accès à l'information et à la connaissance demeure un concept très abstrait pour certaines personnes", explique-t-il. "Nous devons trouver des solutions pour obtenir l'adhésion du public d'un point de vue conceptuel, sinon il nous faudra encore un siècle" pour atteindre l'égalité. Le Traité de Marrakech, ajoute-t-il, est "un exemple concret de la façon dont on peut faire prendre conscience, en s'appuyant sur des données d'expérience, de l'importance qu'il y a à donner accès à la lecture". Une ratification rapide du traité contribuerait également à soutenir le Consortium pour des livres accessibles, lequel s'est donné pour mission d'éliminer les obstacles pratiques à l'accessibilité et d'élargir l'accès à des contenus locaux.

M. Buntan résume la dure réalité à laquelle se heurtent les personnes aveugles et malvoyantes dans les pays en développement de la manière suivante: "sans livre en format accessible, pas d'éducation de qualité possible". Cette situation a des répercussions profondes sur leur capacité à mener une vie épanouie et indépendante. "Lorsque vous êtes en mesure de participer pleinement et effectivement au processus éducatif, de réelles perspectives d'emploi et une participation pleine et effective à la société s'ouvrent à vous. En revanche, si vous n'avez pas accès à l'éducation et au savoir par le biais de livres ou de supports didactiques adaptés, vous échouez dès la première étape: l'éducation. Or, si vous échouez dans le domaine scolaire, toutes les portes de l'emploi se referment devant vous", explique-t-il.



L'accès à la connaissance ouvre la voie à une éducation de qualité, à de bonnes perspectives d'emploi, à l'indépendance et à l'épanouissement personnel. Sur les quelque six millions d'enfants atteints de déficience visuelle dans le monde, environ 4,4 millions vivent dans des régions défavorisées et n'ont accès à aucune forme d'éducation.

FACILITER L'ACCÈS GRÂCE À LA TECHNOLOGIE

Chef de file en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des déficients visuels aux œuvres, l'Association thaïlandaise des aveugles (TAB) a joué un rôle moteur dans la mise au point d'un système convivial permettant d'accéder 24 heures sur 24 à des livres sonores, des quotidiens, des hebdomadaires et autres. Baptisé "TAB 1414", ce service très prisé permet de transférer des contenus sur un téléphone fixe ou mobile. À ce jour, il a enregistré plus de 10 millions d'appels, les utilisateurs n'ayant qu'à composer le 1414 sur le clavier de leur téléphone pour accéder au service. "Le service TAB 1414 peut désormais être étendu à l'ensemble de la communauté internationale, notamment aux pays en développement", déclare M. Buntan.

Un service de deuxième génération de diffusion en continu sur le Web, baptisé TAB2read.com, est également à l'étude. Il sera accessible via l'Internet à partir d'ordinateurs, de téléphones intelligents ou de tablettes et permettra aux



Photo: Stock © Сергей Хакимуллин

utilisateurs “de lire des contenus en utilisant séparément l’ouïe, la vision ou le toucher, ou ces trois sens à la fois”, explique M. Buntan.

DES OUVRAGES EN FORMAT ACCESSIBLE INDISPENSABLES POUR LES APPRENANTS

Au Royaume-Uni, Colin Low, président du Conseil international pour l’éducation des handicapés de la vue (CIEHV), raconte comment la grave pénurie de manuels scolaires dans des formats accessibles aux élèves d’établissements d’enseignement général aveugles ou malvoyants a poussé le Gouvernement à prendre des mesures. Une campagne fructueuse de lobbying, étayée par des faits concrets, une volonté d’agir des pouvoirs publics et des financements appropriés, ont rendu possible la mise au point et le lancement du service “Load2Learn”, “un modèle autonome qui permet aux écoles d’accéder à du matériel didactique au format électronique”. Instauré par le Royal National Institute of Blind People (RNIB) et l’organisation caritative

Dyslexia Action, le service propose désormais “plus de 7000 manuels scolaires, questionnaires d’examen, images pédagogiques et autres documents didactiques en format accessible”, explique M. Low. “Les apprenants ont besoin de disposer d’ouvrages dans des formats accessibles et les documents en version électronique peuvent être une solution particulièrement adaptée.”

“ÉQUIPEMENT, CONTENU ET CONFIANCE”

Pour le CIEHV, la technologie ouvre de formidables perspectives en ce qui concerne l’égalité d’accès au sein des établissements d’enseignement général. “Actuellement, l’une de nos principales priorités est de tirer parti de la technologie pour faciliter l’intégration des enfants souffrant de déficience visuelle dans les établissements d’enseignement général”, explique M. Low.

Si le contenu est un élément clé de la solution, il ne représente “qu’une pièce du puzzle”, précise M. Low. “Toute



initiative visant à rendre accessible davantage de matériel didactique doit impérativement tenir compte de trois paramètres : l'équipement, le contenu et la confiance. Jusqu'ici, on s'est essentiellement concentré sur le contenu; à présent, pour pouvoir accéder aux ouvrages, il est capital que les élèves et leurs enseignants disposent de l'équipement (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, téléphones portables, etc.) et de la confiance nécessaires pour les utiliser de manière efficace."

LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DU CIEVH

Par-delà le Royaume-Uni, dans le cadre de son initiative sur l'Éducation pour tous les enfants atteints de déficience visuelle, le CIEVH s'emploie à mobiliser la communauté internationale en faveur d'un meilleur accès à l'enseignement. En collaboration avec ses partenaires au développement, le conseil a "joué un rôle déterminant dans la scolarisation de plus de 100 000 enfants dans plus d'une douzaine de pays et, ces cinq dernières années, il a mis en place plus de 250 programmes de renforcement des capacités auprès de quelque 40 000 parents et enseignants". S'il est bien conscient que cette opération n'est "qu'une goutte d'eau dans l'océan", le CIEVH s'emploie à établir des partenariats stratégiques avec des partenaires du monde entier pour accroître sa capacité à améliorer l'accès au matériel didactique dans les pays en développement et tout mettre en œuvre pour que les enfants déficients visuels aient accès à l'éducation.

LA CONTRIBUTION DU CONSORTIUM POUR DES LIVRES ACCESSIBLES

S'exprimant au sujet de la contribution du Consortium pour des livres accessibles (ABC), qui s'efforce d'éliminer les obstacles pratiques à l'accessibilité (voir www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2014/04/article_0005.html), à la lutte contre la pénurie mondiale de livres, M. Low a déclaré que selon lui, le consortium pouvait remplir cinq grandes fonctions. "Premièrement, créer un réseau de personnes expérimentées ayant trouvé des solutions pour les régions aux ressources limitées; deuxièmement, démontrer que les éditeurs peuvent d'emblée publier des ouvrages dans un format accessible dit 'natif'; troisièmement, permettre l'échange de contenus entre services et par-delà les frontières; quatrièmement, concevoir des supports de formation permettant d'intensifier la production et l'utilisation de solutions de lecture adaptées, et cinquièmement, déceler dans quels domaines il existe encore des lacunes, par exemple en ce qui concerne les dispositifs à bas prix, la connexion à l'Internet ou la mise à disposition de logiciels de synthèse de la parole et de traduction en plusieurs langues."

Quelques exemples de formats accessibles

Les livres électroniques – L'apparition des livres électroniques est une évolution positive qui permet aux aveugles et malvoyants de lire des ouvrages en gros caractères ou en braille électronique, ou d'écouter des enregistrements au moyen d'applications audio ou de synthèse vocale. Bien que le nombre de livres électroniques ne cesse d'augmenter, il reste encore énormément de titres à convertir dans ce format.

Les livres en gros caractères – De nombreuses bibliothèques nationales proposent des livres en gros caractères. Dans ce format, Harry Potter et la coupe de feu occuperait cinq volumes.

Les livres en braille – Le braille, un code fondé sur six points disposés en deux colonnes de trois points, permet aux aveugles de lire avec les doigts et d'écrire. Plusieurs dispositifs en braille (écrans, imprimantes, appareils de prise de notes électroniques) permettent aux personnes connaissant le code d'accéder à des ouvrages en ligne.

Les livres sonores – Lus à voix haute par des acteurs professionnels, ces textes sont une alternative agréable à la parole synthétique.

ENVISAGER L'AVENIR AVEC OPTIMISME

En dépit des énormes défis qu'il reste encore à relever, les participants à la rencontre sont confiants en l'avenir. "La technologie laisse augurer de formidables avancées en faveur d'une plus grande égalité pour les aveugles", indique M. Webson. "Si nous nous donnons les moyens de mettre en place un système éducatif ouvert à tous, des services ouverts à tous et une société bien plus solidaire, alors nous avons toutes les raisons d'envisager l'avenir avec optimisme", déclare-t-il. "La situation ne peut aller qu'en s'améliorant, à condition de collaborer et de réussir à poursuivre sur la lancée du Traité de Marrakech ou de l'ABC; parallèlement, si nous réussissons à mettre la technologie davantage au service des personnes ayant des difficultés de lecture des imprimés, l'avenir n'en sera que plus radieux."

Malaisie : fixer les savoirs pour relier le passé à l'avenir

Ramesh Pillai, secrétaire exécutif, Association malaisienne pour la créativité et l'innovation (MACRI), Kuala Lumpur (Malaisie)

Mme Marzalina, responsable du projet Liens, explique à des jeunes les propriétés des feuilles de garcinia à l'intérieur du jardin ethnobotanique de l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM).



Photo: MACRI

Dans le domaine de l'innovation sociale, une initiative édifiante mobilise des jeunes de toute la Malaisie en les encourageant à redécouvrir et à fixer les savoirs, les manières de penser et la sagesse des anciens du pays. Lancé en décembre 2012 par l'Association malaisienne pour la créativité et l'innovation (MACRI), le projet phare intitulé "Liens: relier le passé à l'avenir" porte sur le partage intergénérationnel des savoirs dans le double but de redécouvrir et de mettre en valeur les savoirs d'une multitude d'inventeurs et de créateurs communautaires à travers le pays. Depuis 2007, la MACRI œuvre à la promotion d'une culture de la créativité et de l'innovation en Malaisie, l'un des pays les plus riches en biodiversité et en diversité culturelle au monde. Avec le projet Liens, ses activités prennent une nouvelle dimension puisqu'elles cherchent à renforcer la culture de la créativité chez les jeunes, à susciter le respect envers les pratiques et coutumes des anciens et à donner la possibilité de déceler des actifs de propriété intellectuelle susceptibles de présenter un potentiel commercial.

Le projet s'inspire des travaux de M. Anil K. Gupta, vice-président directeur général de la Fondation nationale pour l'innovation de l'Inde. M. Gupta défend la cause des



Photo: MACRI



L'une des rencontres les plus marquantes eut lieu dans la réserve naturelle de l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM). Des centaines de jeunes à la fois curieux et enthousiastes armés d'appareils photos ont convergé vers la réserve pour s'entretenir avec des personnes âgées. Plus de 50 clips furent réalisés en l'espace de 24 heures.

communautés de créateurs et des inventeurs locaux. Ses travaux, qui s'emploient à mettre en lumière la diversité des savoirs traditionnels que recèlent les communautés, nous ont convaincus, mes collègues de la MACRI et moi-même, de la nécessité de trouver un moyen de fixer le savoir-faire et la sagesse dont regorgent les communautés de Malaisie et de déceler d'éventuelles possibilités de création de revenus au titre de la propriété intellectuelle.

L'urgence de cette démarche m'est apparue au détour d'une conversation avec M. Gupta, celui-ci ayant fait observer qu'"une personne âgée qui s'éteint, c'est une bibliothèque qui brûle" et précisé que les savoirs traditionnels se perdaient à un rythme sans précédent. "L'idée d'amener les petits-enfants à recueillir les témoignages et l'expérience de leurs grands-parents est un noble objectif", a-t-il déclaré en découvrant l'existence du projet Liens, ajoutant qu'il "constituerait un excellent tremplin pour découvrir la créativité selon un apprentissage expérientiel tout en donnant la possibilité d'élaborer des solutions novatrices."

Ce point de vue était largement partagé et de nombreuses personnes furent séduites à l'idée, dans le cadre du projet, de collecter des informations sur les savoirs traditionnels, les pratiques et le savoir-faire des anciens de façon à ce que les communautés concernées puissent en tirer un avantage économique. En novembre 2011, une réunion organisée conjointement par la MACRI et la Fondation malaisienne pour l'innovation en marge du Forum de l'innovation de Kuala Lumpur attira près d'un millier de participants, dont des experts en développement communautaire et social, en recherche sur les plantes médicinales, en propriété intellectuelle et en gestion d'événements et des éducateurs.

Ses objectifs correspondant à ceux d'autres initiatives nationales, à l'image du projet de la Multimedia Corporation of Malaysia (MDec) visant à promouvoir les compétences numériques de jeunes Malaisiens, le projet bénéficia d'une nouvelle impulsion. "Insuffler un

esprit d'innovation et de créativité et mettre au jour de nouvelles sources de savoirs ancestraux pour les mettre en valeur est un projet particulièrement opportun", fait observer Sumitra Nair, directrice de la Digital Malaysia Youth Cluster & Initiative au sein de la MDec. "De nos jours, les jeunes sont nombreux à se passionner pour les nouvelles technologies et ils expriment leurs idées de manière très créative. Le projet Liens favorise le respect entre les générations et l'intérêt envers le recueil et le partage de savoirs. Cet exercice permettra également de créer une base de données numérique sur les savoirs locaux qui pourrait au bout du compte ouvrir des perspectives sur les plans socioéconomique et commercial."

MOBILISER LA JEUNESSE

Forte de son expérience acquise en travaillant auprès d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur, la MACRI était idéalement placée pour mobiliser des jeunes en faveur du projet. Pour éveiller leur intérêt, nous avons lancé un concours multimédia intitulé "La sagesse écologique des anciens" qui les mettait au défi de mettre au jour et de faire connaître le savoir-faire, la créativité et les valeurs de générations antérieures.

Nous les avons également encouragés à consigner des astuces ou des éléments de savoir traditionnel qui leur auraient été transmis par leurs aïeux sur des cartes postales intitulées "Mes liens de valeur" (voir encadré) et à les transmettre au projet Liens.

La MACRI a par ailleurs entamé une collaboration avec le très charismatique Michael Teoh, véritable icône dont la participation a permis de mobiliser de nombreux jeunes en faveur du projet. En sus d'animer une série d'ateliers, il a contribué à la désignation des Jeunes ambassadeurs du projet Liens, lesquels jouent un rôle fondamental dans la promotion et l'organisation de la campagne sur les réseaux sociaux. Les années précédentes, certains de ces Jeunes ambassadeurs avaient même créé des vidéos de promotion sur de la musique originale de techno-ethnic-fusion.

L'édition 2013 du concours a attiré près de 500 participants, contre 525 en 2014, preuve de la popularité non démentie du projet.

“Le projet Liens est une excellente idée. Les jeunes d’aujourd’hui devraient être fiers de la sagesse de leurs grands-parents et prendre conscience de l’importance de leur vécu et de l’héritage qu’ils leur laissent”, explique Michael Teoh. “J’ai vu le projet Liens revenir à son point de départ avec des centaines d’anecdotes et de témoignages édifiants de la génération passée partagés par les jeunes. Je suis très honoré d’être associé à cette noble initiative. Il est de notre responsabilité à nous, les jeunes, de ne pas laisser nos traditions et notre patrimoine s’éteindre, pour notre propre bien mais aussi pour assurer un avenir meilleur.”

MOBILISER LES ANCIENS

Pour boucler la boucle, nous devons inciter des personnes âgées à nous faire part de leurs témoignages et à partager leurs savoirs. Pour ce faire, nous nous sommes associés au programme sur les personnes âgées du Ministère de l’unité nationale et avons organisé une série de rencontres improvisées où les aînés étaient invités à raconter leur expérience aux plus jeunes. L’une des rencontres les plus marquantes eut lieu dans la réserve naturelle de l’Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM). Des centaines de jeunes à la fois curieux et enthousiastes armés d’appareils photos ont convergé vers la réserve, un lieu particulièrement propice pour prendre des photos ou réaliser des vidéos. Leur défi consistait à aller à la rencontre des anciens et à rendre compte (sous forme de vidéo ou de photoreportage) du plus grand nombre de récits instructifs possible en une journée. Plus de 50 documents furent déposés en 24 heures.

FIXER LE SAVOIR-FAIRE DES COMMUNAUTÉS

Nombre de nos aînés sont de véritables mines de savoir et ils ont face à eux des jeunes gens débordant d’énergie créative. En créant des liens entre ces différentes générations, nous contribuons à raviver l’intérêt et le respect envers le savoir traditionnel et le patrimoine culturel de notre pays.

Dans le cadre de notre projet, nous nous efforçons aussi de promouvoir une culture de l’innovation et de la créativité chez les jeunes et étudions la possibilité de transformer ce savoir en actifs de propriété intellectuelle. “La sagesse et les savoirs traditionnels de nos anciens recèlent une telle dimension scientifique et innovante”, explique Mme Marzalina Mansor, responsable du projet Liens. “Ma grand-mère, qui aura bientôt 100 ans, continue de s’occuper de son jardin de plantes médicinales

**Mes liens de valeur:
des cartes postales du passé**

Dans le cadre de ce projet, la MACRI a distribué un très grand nombre de cartes postales intitulées *Mes liens de valeur* pour encourager les jeunes à consigner des astuces et autres éléments de savoirs traditionnels. En voici quelques illustrations :

Comment utiliser des feuilles de bananier pour conserver les aliments.



Comment traiter des talons fendillés à l'aide d'oignons.



Comment utiliser les feuilles d'hibiscus pour combattre la fièvre ou confectionner un après-shampooing.



au fond de sa cour. Elle est à elle seule une véritable encyclopédie ambulante de l'herboristerie et des aliments fonctionnels."

LES RÈGLES DU CONCOURS

Les dossiers de candidature composés de clips vidéo d'environ trois minutes sont généralement déposés en ligne sur un portail Web dédié. Les candidats souhaitant préserver un dossier susceptible de pouvoir faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle peuvent soumettre leur travail en passant par un portail privé. Tout contenu créé dans le cadre du projet – qu'il s'agisse d'un photoreportage ou d'une vidéo – reste la propriété de son créateur. De même, tous les droits ou intérêts découlant des savoirs traditionnels ou expressions culturelles traditionnelles fixés restent la propriété des personnes à l'origine des récits les concernant ou de leur communauté. Les lauréats sont sélectionnés en fonction de l'originalité et du caractère créatif de leur dossier et des valeurs transmises. Les candidatures sont évaluées par un jury composé de spécialistes.

LE PROJET LIENS SÉDUIT DE NOUVEAUX PARRAINS

Grâce au projet Liens, la MACRI a réussi à attirer de nouveaux parrains et partenaires. Citons notamment la Fondation nationale pour l'innovation (NIF), défenseur de l'innovation communautaire, le Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation (MOSTI), chargé de sensibiliser à l'intérêt de la science et de l'innovation, le Ministère de l'unité et de l'intégration nationales (JPNIN), qui s'emploie à inculquer un plus grand respect envers les personnes âgées, ainsi que la Commission malaisienne des communications et du multimédia (MCMC) et la Multimedia Development Corporation (MDeC), qui s'efforcent d'encourager les jeunes Malaisiens à produire davantage de contenus créatifs. Devenu un projet phare de la MACRI, Liens nous permet d'obtenir des fonds indispensables et de poursuivre nos activités de promotion de la culture de la créativité et de l'innovation en Malaisie.

LA DÉTERMINATION DE LA MALAISE À PROTÉGER SES SAVOIRS TRADITIONNELS

Le projet Liens a enflammé l'imagination des Malaisiens. Sa réussite a été d'autant plus grande que le Gouvernement s'est engagé de manière globale à protéger les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles de la Malaisie. Outre les efforts déployés pour appuyer les négociations en vue d'obtenir un consensus international au sein de l'OMPI sur la protection de ces actifs, le Gouvernement a récemment créé la Bibliothèque numérique des savoirs traditionnels de Malaisie (MyTKDL) afin d'aider les



Photo : MACRI

"Liens", le projet phare de la MACRI, porte sur le partage intergénérationnel des savoirs dans le double but de redécouvrir et de mettre en valeur les savoirs d'une multitude d'inventeurs et de créateurs communautaires à travers le pays.

Des reportages édifiants sur la sagesse traditionnelle

Des feuilles de pandanus en guise de répulsif contre les cafards

Liew Liang Huey et Tee Tze Phei, Premier prix de l'édition 2013 du concours organisé au titre du projet Liens

Dans leur clip vidéo, les lauréats du concours ont l'idée astucieuse de relier l'utilisation de savoirs traditionnels à une solution écologique présentant un potentiel commercial. La vidéo montre comment des feuilles de pandanus (*Pandanus amaryllifolius*) peuvent servir de répulsif contre les cafards. La feuille, qui dégage un parfum aromatique, est nouée et placée sur des lieux de passage des cafards. Elle sert à la fois de répulsif et de désodorisant naturel.

Bery Meris : la vie dans un village Bidayuh, John Dan Adrian

Premier prix de l'édition 2014 du concours organisé au titre du projet Liens

Dans sa vidéo intitulée "Bery Meris : la vie dans un village Bidayuh", le lauréat du concours, âgé de 16 ans, nous présente une foule d'astuces et de remèdes pour rester en bonne santé. Bery Meris, une grand-mère de 68 ans de la communauté des Bidayuh, explique notamment comment soigner l'hypertension à l'aide d'un breuvage à base de feuilles de papayer agrémenté d'oignons et d'une pincée de sel.



Photo : MACRI

En créant des liens entre les jeunes et leurs aînés, le projet Liens ravive l'intérêt et le respect envers les savoirs traditionnels et le patrimoine culturel de la Malaisie.

examineurs de brevets à traiter les demandes. L'objectif est d'empêcher l'appropriation illicite des savoirs traditionnels de la Malaisie par des tiers non autorisés.

De manière analogue, des informations sur les expressions culturelles traditionnelles sont recueillies dans tout le pays. Jusqu'ici, des données ont été réunies sur plus de 200 danses, chants, objets artisanaux, contes et cérémonies. Dans l'intention de soutenir ces initiatives, le défi de l'édition 2015 du projet Liens consistera à recueillir des récits sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Le potentiel commercial de chaque dossier sera examiné par la MACRI, en collaboration avec le MOSTI et le FRIM.

Constatant une "méconnaissance de l'importance des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, du point de vue notamment de leur potentiel en termes de propriété intellectuelle", Mme Shamsiah Kamaruddin, directrice générale de l'Office de propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO), a déclaré que le projet Liens était "une initiative particulièrement opportune qui contribuera à une prise de conscience accrue de la nécessité de préserver notre culture et notre patrimoine pour les générations futures. Elle s'inscrit en complément de la base de données MyTKDL de MyIPO et des projets concernant la création d'une base de données sur les expressions culturelles traditionnelles qui servira de source nationale d'information".

L'INAUGURATION DU PROJET LIENS

Le signal de départ du projet a été donné à l'occasion d'une simple cérémonie d'inauguration. La manifestation eut pour point d'orgue l'intervention d'une dame de 62 ans, Hasniah Hussein, plus connue sous le surnom

affectueux de "Mama Tok", qui captiva tout l'auditoire avec ses histoires d'antan. Elle raconta qu'enfant, dans le village où elle habitait, il n'y avait ni électricité, ni télévision, ni eau courante. "On n'avait même pas de shampoing à l'époque", ajouta-t-elle en expliquant comment sa défunte grand-mère, pleine de ressources et qui "avait une solution pour tout... utilisait des feuilles de ramboutan pour se laver les cheveux. Chose intéressante, ma grand-mère a gardé des cheveux noirs et soyeux jusqu'à sa mort, à l'âge vénérable de 90 ans", songea Mama Tok.

Mama Tok a rappelé à tous les membres du public, jeunes et moins jeunes, l'importance de préserver sa culture et son patrimoine. Ses récits et ses encouragements ont aidé à ouvrir la voie à d'autres programmes similaires de sensibilisation ayant pour invités d'honneur des personnes âgées ordinaires venues relater leurs expériences, partager leurs points de vue et communiquer sur leur savoir-faire.

"Le projet Liens aidera à promouvoir un esprit de curiosité et le partage des savoirs. Au bout du compte, nous avons pour espoir de redécouvrir de nouvelles sources d'actifs de propriété intellectuelle susceptibles d'être mis en valeur et monétisés", explique Shaik Sulaiman, président de la MACRI.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU PROJET ET LES PERSPECTIVES À VENIR

Ce projet nous a permis de recueillir des centaines d'enseignements auprès des anciens. Citons à titre d'exemple la vidéo intitulée Le remède de Muhti à base de feuilles de margousier (www.youtube.com/watch?v=wTqAWT6CBrs) réalisée par Jeevan Pillai, âgé de 12 ans. Le film explique comment sa grand-mère Leelavathy prépare un breuvage capable selon elle de réguler le diabète et de soigner des maladies de peau comme le psoriasis.

Le soutien du Gouvernement malaisien ouvre des perspectives prometteuses à la MACRI, laquelle devrait avoir toutes les chances d'élargir l'incidence de son programme phare. "La Malaisie est riche d'une très grande diversité de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles qui ne demandent qu'à être redécouverts et transformés en actifs de propriété intellectuelle", fait observer Kamel Mohamad, sous-secrétaire du MOSTI et ancien directeur général de MyIPO. Le MOSTI "considère que le projet Liens renferme un énorme potentiel et continuera d'appuyer les efforts de la MACRI. En collaboration avec MyIPO et son homologue, l'OMPI, nous espérons que de grandes avancées seront réalisées dans les prochains mois".

Le thé de Cornouailles, un breuvage de marque

Dan Anthony,
journaliste indépendant



Photo : Tregothnan.co.uk

Jonathon Jones, directeur général des affaires commerciales de Tregothnan, en compagnie de la journaliste gastronomique et présentatrice de télévision Mary Berry à Tregothnan. Les premiers théiers furent plantés sur le domaine en 1998. Aujourd'hui, Tregothnan plante près de 6000 théiers par an, produit 10 tonnes de thé d'une valeur supérieure à 2 millions de livres sterling et compte plus de 70 employés.

Tregothnan, fief de la famille du vicomte de Falmouth, au sud-ouest de l'Angleterre, surplombe l'embouchure du Fal et se cache dans les profondeurs des bois de Cornouailles quelque part entre Truro et Falmouth. Nous sommes au cœur d'un paysage immuable. Le lien qui unit cette terre au vicomte actuel remonte au milieu du XIV^e siècle. Ici, le temps semble s'être arrêté.

Le domaine de Tregothnan présente néanmoins une caractéristique hors du commun : ses jardins. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, des plantes de tout l'empire, alors en pleine expansion, furent ramenées en Grande-Bretagne et des techniques de culture durent être mises au point derrière les clôtures des jardins et à l'intérieur des serres des maisons de campagne de l'ensemble du pays. Les jardins de Tregothnan, exposés au sud et bénéficiant de températures plus clémentes sous le soleil de la Cornouailles, allaient prospérer et devenir célèbres tout en se transformant en un haut lieu d'innovation horticole.

UNE INVENTION NÉE DE LA NÉCESSITÉ

Dans les années 90, confronté à la nécessité d'entretenir l'arboretum et les jardins extraordinaires de Tregothnan, le jardinier en chef, Jonathon Jones, aujourd'hui directeur général des affaires commerciales de Tregothnan, eut une idée qui allait non seulement bouleverser le destin d'Evelyn Arthur Boscawen, héritière du domaine, mais aussi modifier notre façon de voir la boisson la plus emblématique du Royaume-Uni : le thé.

“Nous savions que nous devons trouver une idée originale pour réussir à entretenir et à faire prospérer les quelque 40 hectares de jardins botaniques de Tregothnan”, explique M. Jones. “La solution la plus classique aurait consisté à ouvrir les jardins au public et accueillir le plus grand nombre de visiteurs possible, mais cela leur aurait fait perdre tout leur cachet. Nous avons donc opté pour une solution du cru.”

Une poignée de théiers (*Camellia sinensis*) étaient déjà cultivés à l'intérieur du domaine et M. Jones poussa plus loin son idée : était-il possible de créer dans la vallée du Fal,

Photo : Tregothnan.co.uk



Tregothnan a enregistré sa première marque communautaire en 2005. Jonathon Jones, directeur général des affaires commerciales de Tregothnan, en Cornouailles, est convaincu que l'avenir dépendra d'un repositionnement en termes d'image de marque et d'une refonte intégrale du concept de la consommation de thé, dans le but d'enflammer l'imagination du grand public.

avec son microclimat sec, chaud et à l'abri des gelées, la seule plantation commerciale de thé du Royaume-Uni? Il n'y avait qu'un seul moyen de le savoir et, tout bon jardinier qui se respecte aimant faire des expériences, le risque fut pris. Il fut récompensé.

“Les premiers théiers furent plantés en 1998”, raconte M. Jones. “En 2005, date d'enregistrement de la première marque communautaire de Tregothnan, les arbustes étaient arrivés à maturité et nous commençâmes à récolter, commercialiser et vendre du thé de Tregothnan. Aujourd'hui, nous plantons pas moins de 6000 théiers par an.”

L'IMAGE DE MARQUE DE TREGOTHNAN

“Le développement de notre image de marque a répondu à la nécessité impérieuse de préserver le caractère unique de nos jardins”, explique M. Jones. “L'année dernière, nous avons produit 10 tonnes de thé pour une valeur supérieure à 2 millions de livres sterling. Le domaine compte plus de 70 employés et nous avons désormais entrepris d'élargir nos horizons.”

On associe généralement les exportations de la Grande-Bretagne vers la Chine, un pays en plein essor économique, aux produits technologiques, aux matières premières ou aux services financiers ou informatiques. Or, Jonathon Jones et son équipe ont réussi l'exploit d'ajouter le thé à cette liste. Le thé de Cornouailles est également très prisé en Inde. En août 2014, le haut-commissaire de l'Inde a assisté à une cérémonie organisée à Tregothnan

au cours de laquelle il a planté un théier. Le domaine de Tregothnan fournit en thé anglais des supermarchés et des services de restauration de tout le Royaume-Uni, avec pour unique argument de vente qu'il est cultivé localement, au fond d'un jardin secret. L'intérêt envers ce thé de qualité est étayé par une marque et une histoire auxquelles les amateurs de thé ne peuvent que succomber. Et le retour en force de Tregothnan ne s'arrête pas au seul thé : le domaine propose également des fleurs, du miel et d'autres produits destinés au marché britannique mais aussi à l'international.

UN FILON À CREUSER

Selon les estimations de M. Jones, les ventes de thé de Tregothnan pourraient être multipliées par 10. Ce succès s'accompagne néanmoins d'un nouveau défi, plus grand encore, à relever. Face à la “caféisation” croissante de la société, M. Jones est convaincu que l'avenir dépendra d'un repositionnement en termes d'image de marque et d'une refonte intégrale du concept de la consommation de thé, dans le but d'enflammer l'imagination du grand public. C'est dans cette optique qu'il met en avant le thé anglais, façon Tregothnan, un concept novateur, inédit et au potentiel pratiquement illimité.

LES VENTES DE THÉ

Le Royaume-Uni consomme pas moins de 165 millions de tasses de thé par jour. Pour les producteurs de thé de Tregothnan, le défi est évident : le thé est un produit qui doit évoluer avec son temps. Les jeunes consommateurs sont de plus en plus nombreux à trouver que “boire du thé, c'est cool”, et M. Jones est bien résolu à accentuer le phénomène. Son esprit pionnier conjugué à sa longue expérience dans le domaine de l'horticulture et à ses ambitions concernant l'évolution de la consommation de thé sont les principaux vecteurs de la réussite de ce nouveau breuvage originaire de Tregothnan.

“Je crois que nous n'avons jamais été aussi optimistes. Notre potentiel d'exportation est extrêmement élevé”, affirme M. Jones. “Le thé de Cornouailles est un trésor liquide à découvrir. Nous sommes fiers d'être les seuls producteurs à réellement cultiver du thé au Royaume-Uni. L'une des grandes institutions nationales a enfin trouvé sa place sur le sol britannique.”

De la base au sommet: le LEAN, gage d'un meilleur service à la clientèle

Sylvain Laporte, président de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada



Sylvain Laporte, président de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Le client n'a jamais tort. The customer is always right. Der Kunde ist König.

Quelle que soit la langue, quel que soit le pays, cette devise a de tout temps constitué la pierre angulaire du secteur des services, où la satisfaction du client peut à elle seule conduire au succès ou à l'échec d'une entreprise.

Ces dernières années, des gouvernements du monde entier ont commencé à prendre conscience de la sagesse de ce raisonnement propre au secteur privé et à concevoir la prestation de services selon une approche plus axée sur le consommateur.

À l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (CIPO), nous ne faisons pas exception. Nous savons qu'en faisant appel à nos services, nos clients veulent obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Pour répondre à leurs attentes, il convenait de passer soigneusement en revue toutes nos pratiques administratives, trouver des façons de les améliorer et supprimer les activités qui n'apportaient aucune valeur ajoutée. La tâche s'annonçait ardue.

Nous avons donc décidé d'appliquer la méthode LEAN, et nous sommes enchantés des premiers résultats obtenus.

En l'espace de 24 mois à peine, nous avons renforcé nos compétences internes, mis en place de multiples prototypes et favorisé une culture axée sur le client qui continuera à sous-tendre notre processus de transformation. Grâce à l'approche LEAN, désormais solidement ancrée dans notre organisation, nous avons :

- ramené de sept à deux jours une partie de la procédure d'enregistrement des marques;
- ramené notre délai de mise en œuvre pour les demandes de brevet (tri, validation et numérisation des demandes reçues) de 400 à 24 heures;
- renforcé le contrôle de la qualité avec 100% des dossiers vérifiés, contre 50% auparavant;
- ramené le délai avant le démarrage du rapport d'examen de la demande de brevet (le délai nécessaire pour atteindre un client) de 13 à trois jours;
- adopté un système de flux continu pour l'examen des brevets, ce qui nous a permis de répartir plus également la charge de production.

EN QUOI CONSISTE LE LEAN?

En résumé, le LEAN est une approche de type ascendant permettant à une organisation de constamment améliorer la rapidité, la qualité et la rentabilité de ses activités. En ayant toujours le client en point de mire, le LEAN fait appel au personnel de première ligne pour servir de moteurs de changement. D'un bout à l'autre du processus, les employés participent directement à l'échange d'idées sur la façon d'améliorer la relation client.

C'est sur cette notion fondamentale que repose le LEAN, une méthode de gestion initialement mise au point dans l'industrie manufacturière et désormais appliquée dans de très nombreux secteurs d'activité et dans la fonction publique.

POURQUOI PASSER AU LEAN?

Au tout début, c'est avec ce mélange classique de crainte et de scepticisme qui accompagne toute perspective de changement organisationnel que fut accueillie l'idée de passer au LEAN. La méthode est-elle viable? Combien de temps et d'efforts faudra-t-il investir dans sa mise en œuvre?

Le LEAN demande effectivement de la discipline, de la souplesse, de la ténacité, et surtout, la volonté de s'améliorer. Une fois ces fondamentaux posés, nous savions que cette méthode nous permettrait de :

- donner les moyens aux employés du CIPO de gagner en efficacité dans leur travail;
- réduire notre délai de démarrage auprès de nos clients en supprimant les méthodes de travail superflues;
- répondre plus rapidement aux clients tout en améliorant la qualité et la rentabilité;
- créer une culture d'amélioration continue incitant l'ensemble des employés à chercher en permanence à améliorer leurs méthodes de travail.

Il est très facile de perdre de vue l'importance de la relation client; or la méthode LEAN nous amène constamment à nous recentrer sur le service à la clientèle.

JETER LES BASES

Il y a quelques années, conscient de la nécessité d'accroître son efficacité opérationnelle, le CIPO a lancé un programme de formation à la méthode LEAN visant à sensibiliser les employés et à en faire des agents de LEAN. Naturellement, une démarche de ce type demande d'investir dans le personnel, mais elle se révèle assurément payante car elle incite les employés à s'investir eux-mêmes dans l'amélioration de l'organisation. Les participants au programme peuvent obtenir une certification reconnue dans l'ensemble de l'industrie selon plusieurs niveaux de progression. En consolidant notre propre savoir-faire en interne, nous faisons en sorte que notre personnel soit lui-même à l'origine des changements de demain.

Bien qu'au départ certains employés aient accueilli le LEAN avec scepticisme, ils ont rapidement pris conscience de l'intérêt d'avoir "voix au chapitre". Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux au sein du CIPO à participer au processus.

MISER SUR LA RÉUSSITE

Toute la philosophie du LEAN consistant à faire des employés (et non de la direction) des moteurs de changement, le moral du personnel s'est amélioré. Nous recevons des réactions positives de l'ensemble de l'organisation et assistons à une évolution positive de la perception

des employés à mesure qu'ils se familiarisent avec les procédés et les appliquent au quotidien.

Le premier groupe d'agents de LEAN que nous avons formés et les équipes qui les entourent ont enregistré des gains de productivité considérables, réduit les délais de traitement des dossiers et amélioré la qualité du service. Ils sont désormais au nombre de 28 en interne et collaborent avec des employés au contact direct de la clientèle dans tous les secteurs.

PROCHAINES ÉTAPES

Notre objectif ultime est d'étendre l'approche à l'ensemble de l'organisation. Fort des résultats positifs et des progrès rapides d'ores et déjà enregistrés, le LEAN fait de plus en plus partie intégrante de notre culture d'entreprise. Grâce à l'approche ascendante sur laquelle il repose, il donne aux employés les moyens de faire évoluer eux-mêmes leurs méthodes de travail ce qui, à terme, les incitera à se donner des objectifs plus ambitieux et à offrir au client un service de meilleure qualité encore.

Améliorer la qualité de service d'une organisation n'est pas chose aisée et force est d'admettre que le processus n'est pas allé sans accroc, mais grâce à notre dynamisme et à notre détermination – et convaincus que rien n'est parfait et qu'il est toujours possible de faire des progrès – nous constatons des gains d'efficacité considérables et une amélioration sensible de notre qualité de service et du moral de nos employés.

Alors, effectivement, le client n'a jamais tort. Mais parfois, nous aussi fonctionnaires prenons de bonnes décisions.

Pour de plus amples informations sur la méthode LEAN, consultez le site www.lean.org/



Au départ, certains employés du CIPO se sont montrés sceptiques face au LEAN, une méthode qui fait des employés (et non de la direction) des moteurs de changement, mais ils ont rapidement pris conscience de l'intérêt d'avoir "voix au chapitre". Leur moral s'est amélioré, ils sont de plus en plus nombreux à participer au processus et la qualité du service client ne cesse de s'améliorer.



Pour plus d'informations, veuillez contacter
l'**OMPI** à l'adresse www.wipo.int

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone: +4122 338 91 11
Télécopieur: +4122 733 54 28

OMPI—Magazine est une publication bimestrielle distribuée gratuitement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont le siège est à Genève (Suisse). Il vise à faire mieux comprendre la propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI au grand public et n'est pas un document officiel de l'Organisation. Les vues exprimées dans les articles et les lettres des contributeurs extérieurs ne reflètent pas nécessairement la position de l'OMPI.

Pour toute observation ou question, on est prié de s'adresser au rédacteur en chef à l'adresse suivante: WipoMagazine@wipo.int
Pour commander une version imprimée du Magazine de l'OMPI, s'adresser à publications.mail@wipo.int.

Copyright ©2015 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits réservés. Les articles figurant dans le *Magazine* peuvent être reproduits à des fins d'enseignement. Aucune partie ne peut, en revanche, être reproduite à des fins commerciales sans le consentement exprès écrit de la Division de la communication de l'OMPI, dont l'adresse est indiquée ci-dessus.